

Gîtes de Granquié

Gîte « Le Grenier»

Contrat de location

Réservation du séjour

La réservation devient effective quand le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location, au plus tard 1 semaine après l'engagement du locataire et le présent contrat de location signé

Annulation par le locataire :

Annulation avant l'arrivée dans les lieux :

L'acompte reste acquis au propriétaire si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux ; le solde peut être réclamé si l'annulation se fait moins de 20 jours avant l'entrée dans les lieux.

Si le séjour est écourté: le prix total de la location reste acquis au propriétaire.

Annulation par le propriétaire :

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes reçues

Règlement du solde :

Le solde du séjour est à verser à l'entrée dans les lieux

Nettoyage des locaux :

Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire

A son départ le locataire s'engage à rendre les locaux dans le même état de propreté que trouvé à son arrivée et constaté par les 2 parties

Le montant des éventuels frais de ménage sera facturé comme suit, suivant appréciation du propriétaire : très sale : 120€, sale 80€

Dépôt de garantie ou caution :

Un dépôt de garantie est demandé à l'arrivée à raison de 300€

En cas de départ anticipé du locataire ou la non disponibilité du propriétaire le jour du départ empêchant l'établissement de l'état des lieux, la caution peut être renvoyé par le propriétaire dans un délai ne dépassant pas une semaine ;

Capacité :

Le présent contrat est établi pour une capacité maximale de : 5 personnes

Si la capacité d'accueil est dépassé le propriétaire doit en être informé et peut demander un supplément

Assurances :

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait ,

Il est tenu d'être assuré par un contrat type villégiature

Paiement des charges :

En fin de séjour le locataire doit s'acquitter des charges non incluses dans le prix :

Taxe de séjour : 1.05€/N/P>18 ans

L'électricité au-delà d'un forfait gratuit de 8kw/j (la consommation se fait sur relevé de compteur à l'arrivée et au départ)

Accueil des animaux : toléré après avis du propriétaire

Intendance : Amener linge de lit, de toilette et de ménage, produits d'entretien, papier hygiénique, condiments alimentaires

Dater et signer précédé de la mention lu et approuvé

Signature du locataire

signature du gérant